

Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération / SDENR+R

Comité Départemental de la Transition Énergétique

28/03/2023

• Sommaire



- Le contexte
- Le cahier des charges
- Les partenaires associés
- Les 4 temps de l'étude
- Les bases de données
- La mobilisation du territoire
- La loi d'accélération de la production des EnR

Le contexte



Un EPCI engagé

Des projets EnR portés par le territoire

Une planification nécessaire (rôle d'aménageur de la CC)

Le cahier des charges



- **Diagnostic → stratégie → plan d'actions → pré-faisabilité**
- **Une attention particulière portée à l'animation et l'accompagnement,**
- **Exhaustivité des modes de production**
- **Prise en compte des acteurs locaux et des territoires voisins**
-

Les partenaires associés



Un comité technique élargi

- **Un comité de pilotage associant toutes les communes**

Les quatre temps de l'étude

- **Phase 1 : État des lieux toutes filières**
- **Phase 2 : Stratégie partagée**
- **Phase 3 : Plan d'actions**
- **Phase 4 : Études de pré-faisabilité**

Les bases de données utilisées



- **PCAET, données locales (communes, services, porteurs de projets identifiés, entreprises)**
- **BASOL, SIS ou BASIAS + délaissés routiers, ferroviaires, carrières, anciennes décharges, etc.**
- **Terristory, données des opérateurs de réseaux, données DREAL**

La mobilisation du territoire



- Organisation d'ateliers en phase 2 et 3 associant les élus communautaires et municipaux, les partenaires, les citoyens
- Implication du Club Climat-Environnement.

La loi d'accélération de la production d'EnR

- Aide à la décision dans le cadre des dispositions de la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Merci de votre attention

Combrailles,
Sioule & Morge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES